



Paris, le 04/01/2022

Section Inspection

AX-AUDIT
4 RUE DE LA COUSINERIE
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

à l'attention de Madame Anne
HEINTZ

N/Réf. : INS/21/I-259782/GDE/NCA
Convention n°8018 - Accréditation n°3-1906

Objet : Demande d'accréditation initiale

Affaire suivie par Guillaume DELAGE - ☎ 01.44.68.76.31 - ✉ guillaume.delage@cofrac.fr

Madame,

J'ai l'honneur de vous informer que nous avons examiné votre dossier de demande d'accréditation initiale pour le domaine de « Vérification de la déclaration portant sur l'exécution par les sociétés, mutuelles et unions à mission de leurs objectifs sociaux et environnementaux# » et que ce dernier est recevable.

Le règlement d'accréditation (document INS REF 05 §7.2.2) précise en effet que « *L'accréditation ne peut se fonder uniquement sur l'étude des dispositions préétablies par l'organisme. Il convient d'examiner également l'application qui est faite de ces dispositions. Ainsi, lors de l'évaluation initiale, l'organisme doit notamment avoir déjà effectué des prestations d'inspection (jusqu'à la validation des rapports correspondants) et avoir réalisé des surveillances, un audit interne et une revue de direction.* »

Il vous appartient de nous indiquer quand vous souhaitez la réalisation de l'évaluation d'extension de votre organisme, constituant la prochaine étape de votre demande d'accréditation. Dans l'affirmative, je vous remercie de m'indiquer la période de réalisation envisagée de cette évaluation.

Nous prendrons alors contact avec vous pour la planification de cette évaluation et une proposition d'équipe d'évaluation (dates de l'évaluation et membres de l'équipe) vous sera transmise.

De même, cette recevabilité n'apporte pas validation du système mis en place au sein de votre organisme.

Pour information, cette recevabilité ne vaut pas accréditation, la référence à la marque COFRAC n'est donc pas autorisée dans le cadre des activités réalisées par votre organisme avant obtention de l'accréditation par ce dernier.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Responsable d'accréditation,

Validé le 04/01/2022 par Guillaume DELAGE